

OC-15-022	<b>Initier un test diagnostique pour la recherche du virus SARS-CoV-2 chez les usagers adultes asymptomatiques</b>	
Version n° 12	Entrée en vigueur : 2020-04	Révisée le : 2024-06
<b>Installation(s)</b> : Toutes les installations du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Mauricie et Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) concernées		
<b>Territoire(s) visé(s)</b> : Tous les territoires du CIUSSS MCQ concernés		
<b>Service(s) visé(s)</b> : Les urgences, les unités d'hospitalisation (y compris la psychiatrie), les unités de courte durée gériatrique (UCDG) et les unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI), unité de traitement et de réadaptation (UTR) en santé mentale et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).		

<b>Référence à un protocole</b> : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, titre : S. O. Sinon, voir les directives.
<b>Professionnels visés par l'ordonnance</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les infirmières initient l'ordonnance collective.</li><li>• En regard de cette ordonnance collective, les candidates à l'exercice de la profession infirmière (CEPI), les infirmières auxiliaires et les professionnels autorisés selon les arrêtés ministériels 2020-034, 2020-039 et 2020-087 peuvent effectuer le prélèvement, selon les directives de l'infirmière et en respect de leur champ d'exercice.</li></ul>
<b>Activités réservées</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.</li><li>• Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.</li></ul>
<b>Clientèle visée</b> : Usagers adultes (18 ans et plus) qui répondent aux conditions d'initiation de cette ordonnance.
<b>Situation clinique visée par l'ordonnance</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser un dépistage préventif d'un usager à l'admission, lorsque requis, en fonction du niveau de transmission communautaire.</li><li>• Réaliser un dépistage préventif lors d'un contact avec un usager positif à la COVID-19.</li><li>• Réaliser un dépistage préventif, lorsque requis, avant la sortie des usagers d'un centre hospitalier ou d'un milieu de réadaptation vers un milieu de vie : résidence intermédiaire (RI), ressource de type familial (RTF), résidence privée pour aînés (RPA), centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), lit post hospitalier (LPH), lit pour niveau de soins alternatif (NSA), résidence en assistance continue (RAC).</li></ul>

## INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

Selon les conditions d'initiation décrites dans cette ordonnance collective et pour certaines conditions, celle-ci s'applique exclusivement si la transmission communautaire de la COVID-19 est jugée élevée.

Le logigramme des indications et de priorités de dépistage de la COVID-19 à l'adresse suivante : [COVID-19 - Employés > Prélèvements et dépistages > Les incontournables](#)

Il est à noter que les indications et conditions d'initiation de cette ordonnance collective (OC) font référence aux tests de dépistage de la COVID-19 à des fins diagnostiques et analysées par tests d'amplification des acides nucléiques (TAAN), et non aux tests de dépistage antigéniques rapides (TDAR).

### PARTICULARITÉS

#### Dépistage d'un usager avec épisode antérieur de COVID-19

**Usager asymptomatique** : Ne pas dépister un usager dont l'épisode de COVID-19 a eu lieu dans les deux (2) derniers mois

Un résultat positif valide pour considérer un épisode de COVID-19 antérieur est obtenu soit par PCR, soit par test de détection antigénique rapide (TDAR) et ce, qu'il ait été réalisé en présence de symptômes, ou non.

## INTENTION THÉRAPEUTIQUE

S.O.

## CONTRE-INDICATIONS AU PRÉLÈVEMENT OROPHARYNGÉ ET NASOPHARYNGÉ

- Obstruction des voies nasales.
- Épistaxis active (pour la narine d'où provient l'épistaxis).
- Chirurgie récente du nez (moins d'un mois).
- Fracture du nez récente (moins d'un mois).
- Laryngospasme (stridor).
- Chirurgie récente de la bouche.
- Blessure sévère au cou, au visage, ou à la tête.
- Dent(s) ou implant(s) dentaire(s) instable(s).

Note : Le dépistage réalisé seulement au niveau de la gorge est peu fiable, valider auprès du médecin traitant en présence de contre-indications.

## CONTRE-INDICATIONS AU PRÉLÈVEMENT PAR GARGARISME

- Usagers présentant des troubles cognitifs ou physiques limitant la capacité à exécuter le gargarisme adéquatement et de façon sécuritaire.

## LIMITES/ORIENTATIONS VERS LE MÉDECIN

S.O.

## DIRECTIVES

### Mesures de prévention et contrôle des infections et dépistage

Des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) appropriées à la condition clinique de l'usager doivent être mises en place dès son arrivée ou dès le constat de la présence d'un contact significatif avec un usager positif. Celles-ci sont décrites à l'adresse suivante : [COVID-19 - Employés > Consignes – secteurs cliniques](#). De plus, il n'est pas nécessaire d'attendre le résultat du dépistage pour l'orientation de l'usager.

Pour connaître les unités ou secteurs en éclosion, se référer à la liste disponible sur l'intranet à l'adresse suivante : [Accueil > Mes outils > Prévention des infections \(PCI\) > Éclosion \(COVID-19 et autres](#)

Afin de sélectionner la bonne priorité de dépistage, consulter le Logigramme des indications et des priorités de dépistage disponible à l'adresse suivante : [COVID-19 - Employés > Prélèvements et dépistages > Les incontournables](#)

**Un dépistage pour recherche du virus SARS-CoV-2 doit être réalisé, selon les indications suivantes :**

#### 1. Pour tous les usagers en attente d'une admission :

- Seulement si la transmission communautaire de la COVID-19 est jugée élevée.
  - L'entrée en vigueur de l'application pour ces usagers sera diffusée par le service de PCI à l'aide d'un communiqué.

#### 2. Usager qui se présente à l'urgence, dès l'installation sur civière :

- Usager qui a été en contact étroit avec un usager COVID positif (ex. : ayant partagé des locaux à moins de 2 mètres de distance sans barrière physique).
  - Appliquer un isolement selon les consignes de la PCI.
- Si l'usager doit être hospitalisé à l'aile sécurisée de médecine Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAUR) et qu'aucun dépistage n'a été effectué.
- Si l'usager doit être hospitalisé sur une unité dédiée avec une clientèle vulnérable (ex. : le 5J soit le Sanctuaire du CHAUR) et qu'aucun dépistage n'a été effectué.

#### 3. Usager en cours d'hospitalisation :

- Si l'usager doit être hospitalisé à l'aile sécurisée de médecine (CHAUR) et qu'aucun dépistage n'a été effectué.
- Si l'usager doit être hospitalisé sur une unité dédiée avec une clientèle vulnérable (ex. : le 5J soit le Sanctuaire du CHAUR) et qu'aucun dépistage n'a été effectué.
- Usager qui lors de son séjour à l'unité d'hospitalisation ou de réadaptation a été en contact avec une unité où un code d'alerte « mise sous tension » ou « gestion des éclosions » a été déployé. Suivre la séquence de dépistage établie par le médecin Officier de la PCI.

- Usager qui a été en contact étroit avec un usager COVID positif (c'est-à-dire un usager qui a partagé la même chambre), ou si le contact étroit avec un usager positif s'est produit durant le séjour à l'urgence, suivre la séquence de dépistage établie par le médecin Officier de la PCI.
    - Appliquer un isolement selon les consignes de la PCI.
- 4. En prévision d'un congé, d'un transfert ou d'un retour vers le milieu de vie, lorsque requis :**

*Maintenir l'usager sans mesures d'isolement.*

- Pour tous les usagers en centre hospitalier (urgence et unités de courte durée), en UCDG ou en URFI, faire le prélèvement pour recherche du virus SARS-CoV-2 au maximum dans les 48 heures avant le départ prévu, pour les milieux suivants, lorsque requis :
  - Dans son milieu de vie : RI, RTF, RPA, CHSLD, LPH, lits pour NSA et RAC.
  - À l'URFI ou à l'UCDG.
  - Lors d'un transfert dans un autre centre hospitalier (CH) hors du CIUSSS MCQ, et ce, à la demande du CH receveur.

#### **Particularités**

Le dépistage avant un transfert est actuellement non requis sauf dans certaines situations précises (ex. : contact étroit avec un usager positif à la COVID-19). Suivre les consignes du service de prévention et contrôle des infections (PCI) à cet effet et consulter l'aide-mémoire : (retrait d est disponible à l'adresse suivante : [COVID-19 - Employés > Consignes – secteurs cliniques > Consignes - CHSLD](#))

#### **5. Admissibilité au test de dépistage et choix de la méthode de prélèvement**

L'admissibilité au test de dépistage consiste à déterminer si l'usager présente ou non des contre-indications et déterminera la méthode de prélèvement à privilégier, s'il y a lieu.

La méthode par gargarisme doit être privilégiée en tout temps, sauf si :

- Contre-indication pour le prélèvement par gargarisme.
- Il s'agit d'une reprise de test, suite à un résultat « détecté, faible quantité d'ARN ».
- L'usager signifie sa préférence pour la méthode de prélèvement par écouvillonnage.
- Le matériel nécessaire au prélèvement par gargarisme n'est pas disponible.
- L'usager présente des symptômes de la COVID-19 depuis plus de 7 jours.

Si le prélèvement par gargarisme ne peut être réalisé, vérifier les contre-indications au prélèvement par écouvillonnage.

## 6. Usager qui refuse le dépistage

L'usager peut refuser de se soumettre au test de dépistage pour la recherche du virus SARS-CoV-2. Dans cette situation, l'infirmière doit évaluer la situation de façon globale et agir en conséquence, selon les éléments qui suivent :

- **Sensibiliser l'usager sur l'importance du dépistage et des effets recherchés :**
  - Assurer la santé et la sécurité du personnel, des médecins ainsi que des autres usagers.
  - Assurer la continuité des soins.
  - Protéger les milieux vulnérables en évitant les éclosions qui sont susceptibles de survenir considérant notamment la promiscuité présente entre les usagers.
- **Usager asymptomatique** (dépistage préventif)
  - Installer l'usager, confiné au lit, sans mesure d'isolement.
- **Usager asymptomatique et avec un contact étroit**
  - Installer l'usager avec des précautions additionnelles.
  - Exiger le port du masque de procédure en tout temps par l'usager.
- **Usager symptomatique**
  - Si l'usager maintient sa décision et refuse le dépistage, aviser le médecin traitant que l'usager sera considéré positif par le service de PCI.
  - Installer l'usager, en chambre privée, avec des précautions additionnelles.
  - Exiger le port du masque de procédure en tout temps par l'usager.

Au besoin, contacter le service de prévention et contrôle des infections (PCI) afin qu'une conduite interdisciplinaire soit déterminée.

## 7. Procédure de prélèvement et transport des spécimens pour le virus SARS-CoV-2

- Se référer à la méthode de soins informatisée (MSI) Prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures du Centre expertise en santé de Sherbrooke (CESS).
- Pour le prélèvement oropharyngé et nasopharyngé, utiliser UN SEUL écouvillon pour les deux voies. Voir l'aide-mémoire disponible à l'adresse suivante : <https://ciusssmcq.ca/informations/espace-employe/covid-19-employes/prelevements-et-depistages/>.
- Pour le prélèvement par gargarisme, voir l'aide-mémoire disponible à l'adresse suivante : <https://ciusssmcq.ca/informations/espace-employe/covid-19-employes/prelevements-et-depistages/>
- Mettre l'analyse au nom du Dre Lise-Andrée Galarneau.
- Acheminer le prélèvement selon la procédure établie. Voir l'aide-mémoire disponible à l'adresse suivante : <https://ciusssmcq.ca/informations/espace-employe/covid-19-employes/prelevements-et-depistages/>
- **Ne jamais utiliser le convoi pneumatique.**
- Le spécimen doit être maintenu à froid pour le transport (4°C).

## 8. Communication des résultats et suivis

Tous les résultats seront transmis au prescripteur et à l'unité des soins.

La prise en charge des résultats s'effectue selon les modalités suivantes :

Si le résultat est **négatif** pour la recherche du virus SARS-CoV-2 :

- L'utilisateur ou son représentant légal est informé par l'infirmière responsable de l'utilisateur.
- L'intervenant qui divulgue le résultat doit documenter la transmission du résultat dans ses notes d'évolution/observation.

Si le résultat est **positif** pour la recherche du virus SARS-CoV-2 :

- L'utilisateur ou son représentant légal est informé par le médecin.
- L'utilisateur est orienté vers les zones dédiées, selon les modalités de l'installation.
- Si l'utilisateur a quitté l'unité et qu'il est de retour à son domicile, le résultat lui sera communiqué (résultats positif ou faiblement positif).

## MÉDECIN RÉPONDANT

Dre Lise-Andrée Galarneau, médecin Officier de la PCI au CIUSSS MCQ.

## ANNEXE

Annexe 1 Aide-mémoire OC-15-022

## BIBLIOGRAPHIE

CENTRE D'EXPERTISE EN SANTÉ DE SHERBROOKE. *Méthodes de soins informatisées* :

- *Prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures*
- *Prélèvement salivaire ou par gargarisme*

CIUSSS MCQ. Aide-mémoire | Prélèvement par gargarisme (SARS-CoV2) Dépistage entre pairs ou auprès de la clientèle visée, janvier 2021.

CIUSSS MCQ. *Règle des pratiques professionnelles RPP-15-007- Effectuer un dépistage préventif pour le virus du SARS-CoV-2 chez le personnel asymptomatique œuvrant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les services communautaires*, mars 2021.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ), *SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections en présence de cas suspecté ou un cas de COVID-19 en milieu de courte durée, de longue durée, de réadaptation et de santé mentale : Recommandations intérimaires*, 7 juillet 2023 – Version 3.0.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). *Directive sur l'utilisation des tests de dépistage TAAN de la COVID-19, DGSP-001.REV9 – 2022-12-15.*

## **OUTILS COMPLÉMENTAIRES**

S. O.

## **MOTS-CLÉS**

Coronavirus, COVID-19, test de dépistage, asymptomatique.

## APPROBATION/ADOPTION

<b>ÉLABORATION</b>	Karine Bertrand, chef de service de la prévention et contrôle des infections, Direction des soins infirmiers Geneviève Campbell, adjointe à la directrice – prévention et contrôle des infections	
<b>COLLABORATION</b>	Corinne Brosseau, chef des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance, Direction des soins infirmiers Kathleen Ferland, conseillère cadre en soins infirmiers, Direction des soins infirmiers Isabelle Pépin, chef de service de la prévention et contrôle des infections, Direction des soins infirmiers Caroline Rivest, conseillère cadre en soins infirmiers, Direction des soins infirmiers Catherine Gervais, conseillère cadre en soins infirmiers, Direction des soins infirmiers	
<b>ANNULE ET REMPLACE</b>	CIUSSS MCQ	OC-15-022 Initier un test diagnostique chez les usagers hospitalisés adultes présentant des symptômes ou non du virus SARS-CoV-2 (version 11) OC-15-023 Initier un test diagnostique chez les enfants (trois mois et plus) et adultes présentant des symptômes ou non du virus SARS-CoV-2, dans les secteurs d'urgence
<b>APPROUVÉE PAR :</b>	<p><b>Approbation électronique</b> <span style="float: right;">2024-05-08</span> Julie St-Onge Directrice adjointe Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers</p> <p><b>Approbation électronique</b> <span style="float: right;">2024-05-05</span> Dr Étienne Bureau Chef département de chirurgie</p> <p><b>Approbation électronique</b> <span style="float: right;">2024-05-08</span> Dre Élise Fortier Chef département médecine d'urgence</p> <p><b>Approbation électronique</b> <span style="float: right;">2024-05-29</span> Dre Alexis Danylo Chef Microbiologiste-infectiologue</p> <p><b>Approbation électronique</b> <span style="float: right;">2024-04-30</span> Dr François-Xavier Roucaut Chef du département de psychiatrie</p>	
<b>ADOPTÉE PAR :</b>	<p><b>Original signé</b> <span style="float: right;">2024-06-11</span></p> <p>_____ <span style="float: right;">_____</span> Dr Lossany Touré <span style="float: right;">Date</span> Président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens</p>	



**Éviter de prélever de nouveau un usager qui a eu la COVID-19 dans les 2 derniers mois et qui est asymptomatique**  
Suivre le Logigramme des indications et de priorités de dépistage de la COVID-19

**Usager en attente d'une admission : seulement si transmission communautaire de COVID-19 jugé élevé et que la PCI a mis l'entrée en vigueur de l'application de cette directive (via communiqué)**

**Usager qui se présente à l'urgence, dès l'installation sur civière**  
**Usager en cours d'hospitalisation**

Et qu'il doit être hospitalisé au 5J CHAUR (Sanctuaire)

Et qu'il doit être hospitalisé à l'aile sécurisée de médecine du CHAUR

Et qui a été un contact étroit avec un cas de COVID-19

**Pendant l'hospitalisation dépister l'usager :**

**Dont l'unité est en « mise ou tension » ou en « gestion d'éclosion »**  
Suivre les consignes et la séquence établie par l'Officier PCI

**Qui est un contact étroit d'un cas de COVID-19**  
Suivre les consignes et la séquence établie par l'Officier PCI

**Au congé, lorsque requis, transfert ou retour en milieu de vie dépistage selon la trajectoire en vigueur : voir l'aide-mémoire**

**Prélèvement : délai maximal avant le départ de l'usager de 48h**

RI, RTF, RPA, CHSLD, LPH, lits NSA et RAC

Transfert à l'URFI ou l'UCDG